

Anne Hidalgo lance un nouvel outil pour aider les professionnels de la restauration

La Maire de Paris a présenté à l'occasion du congrès du GNI-SYNHORCAT un simulateur en ligne, élaboré avec le concours du syndicat, afin de permettre aux commerçants d'anticiper le montant des taxes des enseignes, terrasses et étalages qu'ils auront à verser. Un outil simple et utile pour renforcer l'information fiscale.

Anne Hidalgo s'est engagée, à la demande du Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs pendant la campagne des municipales de 2014, à renforcer pour les commerçants la transparence et la clarté en matière de taxation, au titre des droits de voirie et d'enseignes.

Dans une période difficile pour les commerçants, la Maire de Paris tient ses engagements en matière de transparence avec la création d'un nouvel outil qui offrira aux professionnels de la restauration une meilleure lisibilité et donc prévisibilité des taxes dont ils doivent s'acquitter.

« Les terrasses de cafés et de restaurants font partie de l'identité de Paris. Elles sont essentielles pour l'animation locale, mais aussi pour la tranquillité des rues parisiennes. Il est important d'aider les commerçants à les organiser et à les gérer au mieux », souligne Olivia Polski.

A ce titre, les commerçants parisiens disposent d'ores et déjà d'un guichet professionnel sur paris.fr qui leur permet de constituer et de déposer en ligne leurs demandes d'autorisation pour l'installation d'enseignes, d'étalages et de terrasses, et d'en suivre en direct le traitement par l'administration.

Un simulateur de taxes vient désormais compléter ce dispositif. « Avec ce nouveau service, simple et utile, la Ville de Paris vient faciliter l'information fiscale des commerçants. Elle leur donne les moyens d'anticiper leurs dépenses et de consolider leur prévisionnel budgétaire », explique Olivia Polski.

Pour le GNI-SYNHORCAT cet outil se révèle également être une aide à la décision de tous les professionnels qui pourront affiner, très en amont, le type et l'implantation de leur future terrasse en fonction de son coût global, taxes comprises et de sa rentabilité espérée.

Cette mesure innovante s'ajoute aux nombreux dispositifs mis en place par la Ville de Paris en soutien aux commerces de proximité, tels que Vital' Quartier 1 et 2 et le prochain Contrat Paris' Commerces qui permettra à la Ville de préempter des locaux commerciaux et de lutter contre la monoactivité et la désertification commerciale dans 12 zones définies.

La municipalité poursuit, en outre, à la demande du GNI-SYNHORCAT, la réflexion engagée sur une réactualisation de la commercialité des rues.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61